

# S.C.I.C.

## Société Coopérative d'Intérêt Collectif

---

### Un statut innovant pour dynamiser un projet sur un territoire



# Définition

La **SCIC** est une société commerciale (SARL ou SA) à capital variable qui fonctionne selon des principes coopératifs, qui se distingue par son multi-sociétariat et son caractère d'utilité sociale.

Une SCIC, c'est :

1. Un projet économique,
2. Un projet collectif,
3. Une dimension territoriale.

# La gouvernance en SCIC

**Les particularités du fonctionnement des SCIC :**

- **Multi sociétariat = différentes catégories d'associés au capital,**
- **3 catégories obligatoires : salarié, bénéficiaire, autre (dont collectivités maxi 20%)**
- **Possibilité de fonctionnement par collèges en AG,**
- **Présence au capital possible de collectivités et de bénévoles,**

# La répartition du résultat

Les résultats servent :

- à la consolidation financière de l'entreprise (réserves) : minimum 57,5%,
- aux associés (dividendes) : montant plafonné au taux moyen de rendement des obligations (TMRO),
- Le solde éventuel étant affecté aux réserves impartageables.

# Agrément préfectoral

## UTILITE SOCIALE

Les SCIC doivent être agréées par la **Préfecture Départementale** :

↙ Création : l'agrément conditionne l'inscription au RCS et la naissance de la personne morale.

↙ L'agrément est donné pour 5 ans et donc à renouveler via une révision coopérative quinquennale.

# Spécificités de la SCIC

- ✓ Sans limite d'activité envers les tiers => production de biens ou de services avec les non coopérateurs,
- ✓ Multi-sociétariat => 3 catégories différentes de coopérateurs minimum,
- ✓ Gestion possible par collège => pondération des droits de vote à l'AG,
- ✓ Des résultats affectés en priorité à la pérennité de l'entreprise => 57,5% minimum mis en réserves et absence de ristourne aux coopérateurs,
- ✓ Utilité sociale => agrément préfectoral obligatoire.

# Synthèse globale

- ✓ Une activité exercée sur le champ marchand => *dimension économique,*
- ✓ Un projet de développement présentant une utilité sociale => *agrément,*
- ✓ Une production/Un projet nécessitant au moins un salarié => *dimension salariale,*
- ✓ Un projet présentant une pertinence et une cohérence forte du multi-sociétariat => *dimension collective et territoriale,*
- ✓ Une structuration équilibrée et efficace du pouvoir (notion de collège, instances décisionnelles) => *gouvernance coopérative.*

# Les SCOP et les SCIC en chiffres

	SCOP	SCIC
<b>Pays de la Loire</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Ouest</b>	<b>10</b>	<b>21</b>
<b>National</b>	<b>10</b>	<b>142</b>

Sources : Union régionale des SCOP - Inter réseau SCIC

# L'offre d'accompagnement du réseau coopératif

Le réseau SCOP Entreprises apporte une solution complète pour accompagner les porteurs de projets (création, reprise, transmission, transformation...) :

- information,
- diagnostic,
- étude économique, prévisionnel...,
- financement,
- montage juridique,
- formation des salariés, des administrateurs ...
- suivi dans la durée.



# Pour plus d'informations

## SCOP Entreprises Ouest

7 rue Armand Herpin Lacroix - CS 73902

35039 RENNES CEDEX

Tél : 02.99.35.19.00 – Courriel : [uouest@scop.coop](mailto:uouest@scop.coop)

**Marc RICHARD** – 06.87.41.70.36 – [mrichard@scop.coop](mailto:mrichard@scop.coop)

## Consulter les sites Web :

[www.scop-ouest.coop](http://www.scop-ouest.coop) – [www.scic.coop](http://www.scic.coop) – [www.avise.org](http://www.avise.org)

